



GDS de l'Isère - Juillet 2017 n° 1

GDS de l'Isère

Maison des agriculteurs
40 Avenue Marcelin Berthelot
38100 Grenoble

Maison de l'élevage
145 Espace Trois Fontaines
38140 Rives

09.74.50.85.85

info@gds38.asso.fr
www.frgdsra.fr

Voici quelques pages regroupant les dernières informations concernant l'élevage : identification, sanitaire, manifestations, etc.

Vous pourrez retrouver la newsletter du GDS, quatre fois par an. Dans ce premier numéro, sont développées des informations concernant :

- l'IBR,
- le GDS,
- la BVD,
- la collecte des déchets de soins,
- le Concours Départemental.

- Pourquoi me qualifier en IBR ? -

L'arrêté ministériel du 31 mai 2016 rend obligatoire l'assainissement du territoire français en IBR. Les éleveurs ne faisant pas la démarche de qualification se verront attribuer le statut non conforme, ce qui les empêchera de vendre leurs animaux pour l'élevage.

- Qualification -

Que dois-je faire pour être qualifié indemne d'IBR ?

Il suffit de réaliser deux prophylaxies négatives, espacées de 3 à 15 mois, après le départ des derniers animaux infectés.

- Prophylaxie -

Quels animaux dois-je tester au moment de la prophylaxie ?

Pour les troupeaux indemnes et en cours de qualification la prophylaxie se fait sur tous les animaux de 24 mois et plus.

Pour les autres troupeaux, la prophylaxie se fait sur tous les animaux de 12 mois et plus.

J'ai vendu mon dernier bovin positif aujourd'hui, quel est le délai pour réaliser ma prophylaxie ?

Il n'y a pas de délai minimum. Ce qui compte, c'est que l'animal positif ne soit plus présent au moment de la prophylaxie. Si tout est négatif, votre troupeau deviendra « cheptel en cours de qualification IBR ».

C'est à la suite d'une deuxième prophylaxie négative que vous obtiendrez la qualification indemne.

J'ai éliminé tous les bovins positifs avant la prophylaxie, dois-je tester tous les animaux de plus de 12 mois ?

Actuellement et jusqu'au 31 décembre 2017, une dérogation est prévue pour ne tester que les animaux de plus de 24 mois si l'élimination de tous les positifs a été faite avant la prophylaxie. Après le 31 décembre 2017, il faudra tester tous les animaux de plus de 12 mois.

- Mouvements -

J'ai pris des bêtes en pension. Dois-je faire les mêmes démarches que lors d'un achat ?

Cela dépend de la situation de l'élevage qui accueille les bovins. Contacter le GDS pour connaître les modalités précises.

Je vais introduire un bovin. A quel moment doit être faite la prise de sang ?

La prise de sang individuelle doit se faire entre 15 et 30 jours après l'arrivée de l'animal chez l'acheteur. Ce dernier doit rester isolé jusqu'au résultat.

Quelles sont les conditions et les démarches pour avoir une dérogation lors d'un mouvement d'animaux ?

Si les animaux sont issus d'un élevage

FOIRE AUX QUESTIONS IBR - Suite

qualifié indemne, que l'élevage receveur est également qualifié indemne et que le transport des animaux est direct (transport direct d'élevage à élevage, en moins de 24h, sans rupture de charge et sans mélange avec des animaux d'autres cheptels), alors une dérogation est possible pour les prises de sang de contrôle. Cette demande de dérogation est téléchargeable sur le site internet du GDS (www.frgdsra.fr). Elle est à signer par les deux élevages (vendeur et acheteur) et à retourner au GDS.



AGRO DIRECT

www.agrodirect.fr

Venez découvrir notre nouveau site: www.agrodirect.fr

Matériels et Produits pour l'Élevage
et la Transformation Fermière

Filiale des GDS Rhône-Alpes



Promo à AgroDirect sur le **MOUXINE MAGGOTS** :
- 10 % durant le mois de juillet

Avec l'été, la chaleur raccourcit la durée du cycle des mouches. D'autant plus que nous ne voyons que 20 % des mouches, les 80 % restant sont sous forme de larves. Il est donc important d'agir en ce moment, de manière préventive et curative sur les larves.

Maggots casse le cycle en empêchant les larves de se transformer en mouches adultes. Il suffit d'appliquer le produit dans les endroits où les mouches pondent : fumier, lisier, litières et fosses.

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

RAPPEL : COMMENT CONTACTER LE GDS 38

Pour contacter le GDS par téléphone, vous disposez d'un numéro unique (non surtaxé) : **09.74.50.85.85**.

Ensuite, il vous suffit de taper le numéro correspondant au service demandé :

- **0 : IPG, notifications, ASDA, boucles**
- **1 : Sanitaire, plans, Boviclic, IBR**
- **2 : AgroDirect, commandes matériel**
- **3 : Farago, dératisation, parage, nids de guêpes, rainurage**
- **4 : Apiculture**



DEPISTAGE DES VEAUX A LA NAISSANCE : boucle « 2 en 1 »

Ce dépistage est possible dans notre département depuis l'automne 2016. Concrètement, il s'agit de **réaliser un prélèvement de cartilage auriculaire** permettant la recherche du virus BVD **lors de l'identification du veau dès sa naissance.**



De nouvelles boucles ont été agréées pour permettre **l'identification ET le dépistage BVD** en même temps. Désormais, vous ne poserez plus que 2 boucles.

Grâce à la nouvelle boucle officielle « **2 en 1** »

c'est **SIMPLE RAPIDE ET FIABLE !**

En pratique ...

- Vous pouvez dépister tous vos veaux à la naissance ou simplement une partie (les génisses destinées au renouvellement par exemple). Vous trouverez le bon de commande des boucles « 2 en 1 » sur le site internet du GDS, dans la rubrique Isère - Formulaires. Le prix des boucles est de 3,30 € HT.
- **Le tarif** de la recherche au laboratoire a été revu à la baisse. Il est de 7,50 € HT. **Une aide du GDS de 3,80 €** par analyse, sera directement prise en charge.

GARANTIE NON-IPI des bovins



Le prélèvement de cartilage permet de délivrer une garantie NON-IPI pour les bovins testés. Cette garantie est valable toute la vie du bovin, il ne deviendra jamais IPI.

Soit une
garantie Non-IPI
à : 7 € HT / veau
seulement !

La liste de vos bovins garantis non-IPI peut vous être envoyée sur simple demande au GDS. Contactez-nous !

Nouvelle indemnisation des IPI pour les éleveurs en plan

En 2017, l'aide versée aux éleveurs de l'Isère en plan BVD a été réajustée. En effet, dorénavant, les animaux confirmés IPI et éliminés dans les deux semaines, seront indemnisés entre 150 € et 500 €, selon leur âge et leur type

COLLECTE DES DECHETS DE SOINS

Le GDS de l'Isère organise **une collecte de déchets issus de médicaments vétérinaires** (MNU : Médicaments Non Utilisés : flacons vides, médicaments périmés, antibiotiques, vaccins, ...), conformément au point 6.6 de la [charte des bonnes pratiques d'élevage](#). Cette collecte aura lieu **les 24, 25, 31 juillet et 04, 07 et 08 août prochains**. Les éleveurs adhérents au GDS sont invités à se rendre sur l'un des 11 points de collecte.

- Si **vous ne trie pas encore vos MNU**, nous vous proposons de venir à l'un de ces rendez-vous pour récupérer **votre 1^{er} carton au prix de 12,36 € HT**
- Si **vous trie déjà vos déchets**, pour la première collecte des déchets de médicaments, vous devrez les conditionner dans des sacs étanches correctement fermés et nous vous proposons de ramener ces sacs MNU (s'ils sont pleins ou presque) à l'un des points de collecte indiqué ci-dessous. Un nouveau carton pour continuer le tri ainsi qu'un bon de prise en charge vous sera remis. Le coût de l'échange initial est de 34,36 € HT. **Le GDS prend en charge 7 € par éleveur, il ne restera que 27,36 € HT à votre charge**. Ce prix comprend le transport, le traitement des déchets et le nouveau carton. La facturation sera faite sur place.

Communes	Dates	Heure	Lieu de rencontre
La Tour du Pin	24/07	10h45	Parking du restaurant l'Entrecôte - ZI St Jean
Bourgoin-Jallieu	24/07	13h30	Parking de la salle polyvalente 31 boulevard de Champaret
La Mure	25/07	10h45	Parking d'Intermarché - ZI Les Marais
Monestier de Clermont	25/07	13h30	Parking au rond-point de la sortie d'autoroute
Moidieu-Détourbe	31/07	10h45	Parking à côté de MECAGRI - D502 Les Créés
Rives	31/07	13h30	Parking du GDS - 145 Espace Trois Fontaines
Barraux	04/08	10h45	Place de la Gâche - A côté de la salle des fêtes
Saint Sauveur	04/08	13h30	Parking du local des services techniques 11 rue des Jonquilles
St Laurent du Pont	07/08	10h45	Place du X ^{ème} groupement
Lans en Vercors	07/08	13h30	Terrain des services techniques 67 route de Villard
Beaurepaire	08/08	13h30	Parking de Gamm Vert 60 Avenue Louis Michel Villaz

Les 2 et 3 septembre 2017 à Pressins

Le Concours Départemental de l'Isère se déroulera à Pressins.



Quelles analyses et Quand ?

Tout rassemblement d'animaux peut représenter un risque sanitaire. Afin de limiter au plus ce risque, des analyses sont demandées avant de mélanger les animaux.

Bovins :

Des prises de sang seront à faire entre le 11 et le 18 août (**ATTENTION AU PONT DU 15 AOUT**), pour tester :

- l'IBR
- la besnoitiose
- la BVD (ou une garantie non-IPI, si le bovin a déjà eu une analyse)

Les cheptels de provenance devront également être indemnes vis-à-vis des maladies réglementées et à jour de leur prophylaxie.

Ovins / Caprins :

Les animaux doivent provenir de cheptels indemnes de brucellose et à jour de leur prophylaxie.

Porcins :

Les animaux doivent être indemnes de la maladie d'Aujesky et provenir de cheptels à jour de leur prophylaxie.

Equins :

Les équidés devront être **vaccinés contre la grippe, au plus tard le 11 août.**

Tous les certificats sanitaires seront à retourner au GDS

145 Espace Trois Fontaines 38140 Rives



Isère

Votre expert en hygiène

Une équipe de techniciens se tient à votre service pour tout renseignement sur la dératisation.

Contactez-nous !

09.74.50.85.85 - choix 3
farago38@gds38.asso.fr



INFO - Un rat vu :

- cache 20 à 30 congénères
- consomme et souille environ 100 kg d'aliment par an
- 25 rats coûtent 300 € / an

